

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CORSE**

VENDREDI 25 MARS 2022

CONSULTATION A DISTANCE PAR VOIE DEMATERIALISEE
*prévue par l'article D711-71-1 du code de commerce
et l'article 2.1.4.1 du Règlement Intérieur de la CCI de Corse*

| | |
|---------------------|----------------------------|
| DELIBERATION | N°08/25-03-2022/313 |
|---------------------|----------------------------|

| | | |
|--|----------|-----------|
| Nombre total de Membres Titulaires | : | 40 |
| Nombre de Membres Titulaires en exercice | : | 40 |
| Quorum | : | 21 |
| Nombre de Membres Elus Titulaires ayant pris part au vote | : | 32 |
| Nombre de Membres Elus Titulaires ayant donné pouvoir | : | 07 |
| Nombre de votants | : | 39 |
| Adoption | : | 39 |

Membres Elus Titulaires ayant pris part au vote : Mmes, MM.

ABELI Eric, ALBERTINI Jean-Louis, ALBERTINI Paola, ANDREANI Dominique, BALDASSARI Nicolas, BALESI Pierre-François, CASTELLI Jean-François, CECCARELLI Laurent, CECCOLI François-Xavier, COLONNA Caroline, DELOVO Cosima Sandra, DI MENZA Dominique, DOMINICI Jean, FRASSATI, Jeanne GALVEZ-OLLANDINI Michael-Anthony, GOFFI Karina, IENCO Michel, LANFRANCHI Marie-Eugénie, LEANDRI Marc, MANICCIA Christophe, MARTELLI Marina, MAURIZI Jean-André, MICHELI Virginie, NEGRETTI Pierre, ORSINI Pierre, PAOLI Jean-François, PIACENTINI Céline, ROSSI Antoine, SANGUINETTI Patrick, VALERY Olivier, VENTURINI Stefanu, VOLPI Nathalie.

Membres Elus Titulaires ayant donné pouvoir : Mmes, MM.

BENZONI Joseph à DOMINICI Jean, CIONI Gilles à VENTURINI Stefanu, FAGGIANELLI François à VALERY Olivier, GIOVANNI Auguste à ALBERTINI Paola, LECA Antoine à VOLPI Nathalie, SIMONI Barthélémy à ALBERTINI Jean-Louis, TROJANI Paul à MICHELI Virginie.

Membre Elu Titulaire Excusé :

Mme Nunzia VESPERINI

Membres Associés ayant participé : Mmes, MM.

LE HAY Yves, PERRAUDIN Stéphanie, RAIMONDI Sibille, RAIMONDI Toussaint, VENTURI Alain.

OBJET :

**Vente parcelle ZI du Vazzio A1300-A1301 : Régularisation et mise en œuvre
Délibération CCI2A/2018**

Par délibération n°2018/1/19-06/08 en date du 19 juin 2018, l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale d'Ajaccio et de la Corse-du-Sud a autorisé la cession à Société Insulaire Pétrolière de la parcelle A1300-A1301 (anciennement A1266) d'une superficie totale de 00ha 13a 54ca.

Le 28 novembre 2018 a été signé le compromis de vente de ladite parcelle aux conditions prévues par la délibération et notamment un prix de 105 € du m².

.../...

La délibération prévoyant une faculté de substitution du bénéficiaire, et cette faculté ayant bien été sollicitée par la Société Insulaire Pétrolière, le projet d'acte de vente définitif de la parcelle, en date du 09 février 2022 fait état de la substitution à la Société Insulaire Pétrolière de la SCI MEMA.

Considérant la reprise des droits et obligations de la CCIT d'Ajaccio et de la Corse du Sud par la CCI de Corse à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu l'avis Favorable de la Commission des finances de la CCI de Corse en date du vendredi 11 mars 2022 ;

L'Assemblée Générale :

- **Valide cette substitution, et ainsi,**
- **Autorise la réalisation de cette cession par la signature de l'acte de vente avec la SCI MEMA aux termes et conditions initialement convenues avec la Société Insulaire Pétrolières par la délibération du 19 juin 2018 ci-jointe.**

Bastia, le 25 mars 2022

Le Président

Jean DOMINICI

